



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Leudelange, le 14 mars 2011.

### INAUGURATION OFFICIELLE DE LA NOUVELLE USINE DU SIDOR.

Après plusieurs mois de tests et des résultats très concluants, le SIDOR inaugure aujourd'hui son tout nouveau centre de valorisation énergétique des déchets à Leudelange. Un centre qui permet de produire et de redistribuer électricité et chaleur à de nombreux foyers alentours, tout en continuant à éliminer les déchets résiduels des deux tiers de la population du pays.

Le 14 mars 2011, le SIDOR, ensemble avec E.ON Energy from Waste Leudelange s. à r.l. (l'exploitant de l'usine), a donc officialisé la mise en route de sa nouvelle usine en présence de son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Prince Guillaume, de Monsieur le Ministre Marco Schank, délégué au Développement durable et aux Infrastructures, de Madame Lotty Roulling-Lahyr, échevine de la commune de Leudelange et de Monsieur Paul Helminger, président du syndicat intercommunal SIDOR, ainsi que de nombreux invités.

### UN PLANNING SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉ.

Entamée début octobre 2008, la construction de la nouvelle usine s'est opérée dans le respect du planning fixé. La première mise à feu des nouvelles installations a eu lieu en juin 2010. La phase de test et les derniers réglages se sont clôturés en novembre 2010. Depuis décembre 2010, le centre de valorisation énergétique tourne à plein régime et peut traiter au maximum 150.000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite par l'incinération des déchets est transformée pour répondre aux besoins en électricité de 28.000 ménages et aux besoins en énergie thermique pour 3.000 ménages supplémentaires.

Au total, 20 mois de travaux ont été nécessaires pour moderniser l'unique usine d'incinération du pays. Aujourd'hui, le SIDOR et les 36 communes qu'il représente disposent des techniques les plus performantes pour traiter et valoriser 125.000 tonnes de déchets par an en rythme de croisière. Un traitement qui respecte les règles environnementales les plus strictes.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'usine ou sur le syndicat intercommunal SIDOR, rendez-vous sur [www.sidor.lu](http://www.sidor.lu).



Syndicat intercommunal pour  
la gestion des déchets provenant  
des ménages et des déchets  
assimilables des communes des  
cantons de Luxembourg, d'Esch  
et de Capellen.

---

## HISTORIQUE

---

Dates-clé ayant marqué l'histoire du Syndicat intercommunal (SIDOR) et de l'usine d'incinération de Leudelange :

- 1971** Le 18 juin, l'arrêté grand-ducal relatif à la création du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures des communes des Cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen est pris.
- 
- 1974** Le 15 mai, la première pierre pour la construction de l'usine de traitement des déchets ménagers à Leudelange est posée.
- 
- 1976** Le SIDOR confie l'exploitation industrielle de l'usine d'incinération à un exploitant privé et conclut un contrat d'exploitation avec la société SOLUCOM, filiale luxembourgeoise de la Compagnie Générale de Chauffe de Bruxelles.
- 
- 1976** Le 28 juin a lieu l'ouverture de l'usine avec 2 fours d'une capacité de 8t/h/four. Le transport des déchets ménagers provenant des communes-membres du SIDOR vers Leudelange débute. L'investissement total s'élève à 18,2 millions EUR.
- 
- 1985** Un troisième four conventionnel d'une capacité de 8 tonnes par heure, égale à la capacité des deux fours existants, est mis en service (8,5 millions EUR).
- 
- 1988** Les installations d'épuration et de séparation des fumées sont mises en service. (14,9 millions EUR).
- 
- 1988** Le 1<sup>er</sup> août 1988, un nouveau contrat d'exploitation a été signé avec la société SOLUCOM pour la durée de 20 ans (fin du contrat: 1<sup>er</sup> juillet 2008).
- 
- 1991** Modification des statuts du syndicat intercommunal. Le rôle du SIDOR ne se limite plus à l'incinération des déchets, mais s'étend à une gestion globale des déchets ménagers. Nouvelle dénomination: Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets provenant des ménages et des déchets assimilables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen.
- 
- 1995** Les installations complémentaires d'épuration des fumées sont mises en service avec des investissements d'un total de 32,1 millions EUR. Cette extension a été nécessaire pour respecter l'arrêté grand-ducal du 20 novembre 1991 concernant la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des installations d'incinération des déchets municipaux et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1995.
- 
- 2001** L'installation de broyage des déchets encombrants en amont de la fosse à déchets est mise en service (2,2 millions EUR).
- 
- 2004** Le Comité du SIDOR arrête à l'unanimité le principe relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation des futures installations de traitement des déchets.
- 
- 2005** Le 8 mars 2005, le SIDOR publie l'appel d'offres au Journal Officiel de L'UE pour le marché de services relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation des futures installations de traitement des déchets.
- 
- 2006** Les services administratifs du syndicat intercommunal SIDOR déménagent dans le nouvel immeuble administratif dont le coût s'élève à 2,2 millions EUR.
- 
- 2006** Au 13 avril 2006, trois firmes remettent leurs offres définitives.
- 
- 2006** Le 27 juillet 2006, le Bureau adjuge le marché à la société SOTEC GmbH de Saarbrücken (aujourd'hui E.On Energy from Waste Leudelange s. à r.l.) sur base d'une proposition du Comité du SIDOR du 10 juillet 2006.
-

- 2008** Le 15 octobre 2008, les travaux de gros-œuvre sont entamés.
- 
- 2009** Le 4 février 2009: pose de la première pierre pour la nouvelle usine de traitement des déchets.
- 
- 2010** Le 25 mai 2010, les trois anciens fours construits en 1976, respectivement en 1985 sont mis à l'arrêt définitif.
- 
- 2010** Le 20 mai 2010, le premier camion décharge dans la nouvelle fosse à déchets.
- 
- 2010** Le 14 juin 2010, 1<sup>ère</sup> mise à feu du nouveau four d'une capacité de 20 to/h. Investissement à charge du syndicat intercommunal: 99,6 millions EUR dont 25% sont subventionnés par le gouvernement sur base de la loi du 22 mai 2008.
- 
- 2010** À partir du 4 août 2010, la phase d'essai avec tests de performance est entamée qui s'est terminée avec succès le 28 octobre 2010.
- 
- 2011** L'usine est définitivement réceptionnée le 31 janvier 2011.

## CREATION, ORGANISATION ET OBJECTIF DU SYNDICAT

---

Le syndicat intercommunal SIDOR regroupe les 36 communes des 3 cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, ce qui représente aujourd'hui 345.000 habitants, soit 2/3 de la population du Grand-Duché.

### A) Généralités

L'objectif initial du syndicat créé en 1971 était de détruire les déchets ménagers, encombrants et assimilables en provenance des 36 communes affiliées au syndicat.

Si les statuts limitaient le SIDOR pendant 20 ans à l'incinération pure et simple des déchets, les responsables ont adapté depuis 1991 leur stratégie à l'environnement changeant; la mission du SIDOR fut étendue à la gestion des déchets qui mise sur la prévention, sur la valorisation et la séparation et seulement à la fin sur le traitement des déchets par incinération dans le respect de l'environnement.

Le syndicat intercommunal SIDOR regroupant les 36 communes des 3 cantons de Luxembourg, Esch et Capellen ne s'occupe pas de la collecte des déchets. L'organisation des collectes tombe sous la responsabilité des communes.

- I) 5 communes-membres organisent elles-mêmes la collecte des déchets et disposent des services d'enlèvement propres -> Luxembourg, Differdange, Dudelange, Esch-Alzette et Pétange;
- II) 23 communes-membres ont signé un contrat avec des sociétés privées pour assurer l'enlèvement des déchets -> Bascharage, Clemency, Dippach, Hobscheid, Bettembourg, Frisange, Kayl, Mondercange, Reckange-Mess, Roeser, Rumelange, Sanem, Schiffflange, Steinsel, Leudelange, Contern, Hesperange, Niederanven, Sandweiler, Strassen, Walferdange, Weiler-la-Tour et Schuttrange;
- III) 8 communes sont regroupées dans un syndicat intercommunal ayant entre autres comme attribution la collecte et l'enlèvement des déchets: syndicat intercommunal SICA: Garnich, Kehlen, Koerich, Kopstal, Mamer, Septfontaines, Steinfort et Bertrange.

Certaines communes-membres du SIDOR sont regroupées entre elles-mêmes dans des syndicats intercommunaux s'engageant dans les domaines du recyclage et du compostage, comme par exemple le syndicat Minett-kompost qui regroupe 22 des 36 communes du SIDOR ou bien le syndicat SICA regroupant 8 des 36 communes.

Les communes-membres génèrent ensemble une quantité annuelle de 125.000 tonnes de déchets ménagers, encombrants et assimilés. La quantité de déchets générés est restée plus ou moins stable les dix dernières années.

## B) Attributions du SIDOR:

I) *L'organisation des mesures et/ou des activités:*

- *permettant la réduction de la quantité des déchets et leur collecte sélective;*
- *facilitant le recyclage, le dépôt et l'élimination des déchets suivant des procédés compatibles avec la protection de l'environnement.*

II) *L'établissement, l'exploitation et l'entretien de tous les ouvrages destinés à l'incinération des déchets:*

*Le syndicat fait exploiter depuis 1976 une usine d'incinération des déchets ménagers et assimilables au territoire de la Commune de Leudelange.*

*Annuellement une quantité d'environ 125.000 tonnes de déchets (déchetts en provenance des communes-membres) y sont traités thermiquement. Cette quantité représente 70% des déchets municipaux traités au Grand-Duché.*

III) *l'information, le conseil et la sensibilisation du public*

## C) Organisation du syndicat:

Le SIDOR est administré par un comité qui se compose de délégués des communes affiliées. Le Comité se reconstitue intégralement après chaque renouvellement des conseils communaux. Le Comité choisit parmi ses membres un Président, un Vice-Président et 3 Membres qui constituent ensemble le Bureau du syndicat.

- **Comité:** 35 personnes (élus politiques des communes syndiquées);
- **Bureau:** 5 personnes dont 1 Président et 1 Vice-Président;
- **Conseil Technique:** 5 personnes (ingénieurs dipl. des Villes raccordées);
- **Administration:** 4 personnes (fonctionnaires communaux);
- **Exploitation:** de l'usine d'incinération par firme privée: E.On Energy from Waste Leudelange s. à r.l.

## CONTRAT D'EXPLOITATION

---

L'exploitation de l'usine d'incinération est confiée à la société d'exploitation E.On Energy from Waste Leudelange s. à r.l. Elle assure l'exploitation 24 heures sur 24 moyennant un effectif de 48 personnes. Grâce au contrat d'exploitation, le budget global des dépenses en relation avec l'incinération des déchets est constant pendant la durée du contrat qui est de 20 ans. En effet, la société d'exploitation prend en charge toutes les réparations de gros œuvre et tous les remplacements de matériel dus tant à l'usure qu'à la vétusté. Elle prévoit et gère les stocks de pièces de rechange nécessaires à cet effet. En contrepartie, elle perçoit une redevance proportionnelle à la tonne de déchets traités et commercialise les sous-produits de l'usine, tels que l'énergie électrique et thermique.

## FINANCEMENT

---

A) Pour garantir la création, l'organisation et l'exploitation du service un patrimoine est constitué:

- I) Par une participation financière de l'État.
- II) Par des apports de capitaux successifs des communes, membres du syndicat, en proportion de leurs taux de participation respectifs, c. à d.:
  - pour les frais d'investissement des installations proportionnellement à la population de résidence habituelle.
  - pour l'exploitation des installations, proportionnellement aux quantités de déchets traités, les quantités étant exprimées en unités de poids.
- III) Le cas échéant par des emprunts contractés par le syndicat sous la garantie des communes-membres, en proportion de leurs taux de participation respectifs.

### B) Investissements au 31.12.2010:

Total investi depuis 1971: 81.394.000,00€ (ancienne usine) et  
69.476.000,00€ (premières tranches pour la nouvelle usine).

Participation totale de l'État: 25.375.000,00€ (ancienne usine) et  
11.000.000,00€ (premières tranches pour la nouvelle usine).

### C) Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont facturés en fonction du poids des déchets apportés à l'usine.

Les frais de fonctionnement comprennent:

- coût d'exploitation des installations (conformément au contrat SIDOR-E.On Energy from Waste Leudelage s. à r.l.);
- autres frais administratifs du syndicat;
- amortissement des installations.

Les recettes d'exploitation suffisent à couvrir tous les frais en relation avec l'exploitation de l'usine.

### D) Tarifs d'incinération:

- Déchets ménagers: 96,68€/tonne
- Déchets encombrants: 128,90€/tonne
- Déchets assimilables: 178,48€/tonne

## CONCEPTION ET RÉALISATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

---

### A) Objectif

Le contrat d'exploitation avec l'ancien exploitant expirait en 2008 et une grande partie des installations construites, notamment en 1976, étaient venues à terme. Pour le SIDOR, des décisions concernant l'avenir de ses équipements techniques de traitement des déchets devaient intervenir dans un délai rapproché.

Diverses études réalisées par le SIDOR-même ou en collaboration avec les deux autres syndicats ont permis d'établir des estimations relatives aux nécessités à moyen et à long terme.

Le Bureau du SIDOR ne voulait pas limiter le choix des technologies à étudier. L'idée adoptée était d'évaluer toute variante possible pour ensuite proposer, sur base d'un dossier technique bien recherché, l'alternative répondant au mieux aux exigences.

Il a donc été proposé de lancer, pour les futures installations de traitement des déchets sur le site à Leudelage, un appel d'offres fonctionnel, qui ne définissait pas le type de traitement de déchets mais qui laissait aux soumissionnaires la liberté de proposer une technologie adaptée aux besoins. Comme forme d'appel, le Bureau avait opté pour une procédure négociée suite à un appel de candidatures. Cet appel d'offres portait sur la conception, la réalisation et l'exploitation sur une période de 20 ans. Pour limiter dès le début une multitude de propositions peu adaptées ou même non-valables pour les besoins du SIDOR, des critères très précis ont été établis.

Dans l'appel d'offres ont été notamment définis :

- les quantités de déchets à traiter (avec indication d'une fourchette en raison de l'incertitude de l'évolution des quantités sur la durée du contrat à conclure);
- la composition approximative du gisement des déchets;
- les sites et les installations existantes pouvant être mises à profit;
- les conditions limites à respecter, telles que par exemple le cadre réglementaire, les objectifs et résultats minimaux à garantir, l'obligation de garantir le traitement des déchets tout au long de la phase de réalisation des nouvelles installations;
- les critères d'évaluation des solutions offertes.

En raison de la complexité et de l'envergure des dossiers à préparer, le Bureau s'était assuré la collaboration d'un bureau d'ingénieurs-conseils spécialisé. La mission de l'ingénieur-conseiller (Pöyry Energy GmbH de Hambourg) consiste à assister le maître d'ouvrage dans toutes les démarches relatives au marché de «conception, réalisation et exploitation d'installations de traitement de déchets municipaux et assimilables», c'est-à-dire à partir de l'élaboration du cahier des charges pour l'appel de candidatures jusqu'à la réception définitive des nouvelles installations.

### B) Chronologie

#### 1) APPEL D'OFFRES

**19 avril 2004:** Le Comité du SIDOR discute la stratégie proposée à suivre pour la conception des futures installations de traitement des déchets.

---

**8 mars 2005:** Appel de candidatures pour le marché de services «design and build» pour les nouvelles installations de traitement des déchets du SIDOR avec publication au Journal Officiel de l'UE.

---

**13 avril 2006:** Remise de 3 offres définitives pour la conception, la réalisation et l'exploitation de la nouvelle installation de traitement des déchets.

---

**27 juillet 2006:** Adjudication du marché de services à la société SOTEC GmbH de Saarbrücken (aujourd'hui E.On Energy from Waste Leudelage s. à r.l. en abrégé EEWL).

---

21 septembre 2006: Signature des contrats «Generalübernehmervertrag» et «Betriebsführungsvertrag» entre SIDOR et SOTEC GmbH avec entre autres les clauses suivantes:

1. début des travaux: 1<sup>er</sup> juillet 2008;
2. prix fixe des installations valable jusqu'au 31 janvier 2011.

---

13 octobre 2006: Envoi de la demande d'exécution du contrat par le SIDOR à SOTEC GmbH.

3 mars 2008: SOTEC GmbH devient E.On Energy from Waste Leudelage s. à r.l. (en abrégé EEWL).

## 2) PROCÉDURES PRÉALABLES À LA DEMANDE EN AUTORISATION (COMMODO-INCOMMODO)

14 décembre 2006: Présentation du projet à l'Administration de l'Environnement (ADE) et à l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) en présence du SIDOR, SOTEC, Luxcontrol et Prosolut; l'ADE définit les études d'impacts à réaliser lors de l'établissement du dossier de demande en autorisation.

Mars 2007: Avis du Ministère de l'Economie, de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration Communale de Leudelage concernant le document «scoping» remis à l'ADE.

27 mars 2007: Réunion de concertation entre les autorités concernées, le SIDOR et l'ADE en vue de délimiter le champ de l'évaluation des incidences sur l'environnement (scoping).

24 avril 2007: Avis de l'Administration de l'Environnement concernant le document «scoping» remis à l'ADE.

Juillet 2007: Études d'impacts (air, bruit, énergie, microbiologie) remis par les organismes agréés à l'ADE.

10 septembre 2007: Courrier de l'ADE au SIDOR confirmant que les documents remis lors de la procédure «scoping» rassemblent toutes les informations nécessaires.

25 septembre 2007: Courrier du SIDOR (demande d'assentiment) à l'ADE reprenant les prises de positions relatives aux recommandations faites par les organismes agréés ayant établi les études d'impacts.

## 3) DEMANDE EN AUTORISATION (COMMODO-INCOMMODO)

4 octobre 2007: Introduction de la demande commodo-incommodo à l'ADE ainsi que remise du dossier UVU (Umwelt-Verträglichkeits-Untersuchung à l'ADE).

Le dossier UMWELT-Verträglichkeitsprüfung est à réaliser conformément à l'article 4a) du règlement grand-ducal du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et comporte «Studie Luftverunreinigungen, Lärmimpaktstudie, Energiestudie, Studie über mikrobielle Risiken, Risikostudie sowie Darstellung und Bewertung des qualitativen und quantitativen Abfallaufkommens».

---

15 janvier 2008: Courrier de l'ADE au SIDOR avec fiche de renseignements supplémentaires pour compléter le dossier (délai suiv.règl. gr.-d. 180 jours).

5 mars 2008: Renseignements suppl. transmis par le SIDOR à l'ADE (délai suiv. règl. gr.-d. 45 jours).

8 mai 2008: Permis de bâtir de la commune de Leudelage pour la nouvelle installation du SIDOR.

22 mai 2008: L'administration de l'Environnement, en tant qu'autorité compétente constate que les informations fournies par l'intermédiaire du dossier UVU (Umwelt-Verträglichkeits-Untersuchung) sont pertinentes et conformes à la législation applicable.

27 mai 2008: Courrier de l'ADE informant que le dossier de demande pour la nouvelle installation est complet / le dossier sera envoyé à la commune de Leudelage pour l'enquête publique.

30 mai 2008: Autorisation d'exploitation de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi pour la station à eau ammoniacale.

4 juin 2008: Enquête publique du dossier commodo-incommodo de la nouvelle installation du SIDOR à la commune de Leudelage (jusqu'au 18 juin 2008).

26 juin 2008: Avis du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Leudelage / aucune observation n'a été présentée à l'égard du projet.

22 août 2008: Autorisation d'exploitation (ITM) délivrée par Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi pour la nouvelle installation d'incinération.

10 octobre 2008: Autorisations d'exploitation (commodo et déchets) délivrées par Monsieur le Ministre de l'Environnement pour la nouvelle installation d'incinération.

#### 4) CALENDRIER DES TRAVAUX

16 juin 2008: Début des travaux de construction anticipée de la nouvelle station à eau ammoniacale (sur base d'une demande en modification non-substantielle par rapport aux arrêtés existants).

15 octobre 2008: Début des travaux de construction de la nouvelle installation par EEWL s. à r.l.

4 février 2009: Pose de la première pierre de la nouvelle installation.

14 avril 2009: Début montage four.

22 février 2010: Mise en service de l'installation «Kalt-Inbetriebnahme».

13 mai 2010: Mise en service de l'installation «Warm-Inbetriebnahme».

20 mai 2010: 1<sup>er</sup> camion décharge dans nouvelle fosse à déchets.

14 juin 2010: Chargement du four avec la première tonne de déchets.

28 octobre 2010: Suite à la phase d'essai de trois mois, l'usine est réceptionnée provisoirement.

31 janvier 2011: Réception définitive de l'usine.

#### 5) TRANSFERT D'ENTREPRISE

1<sup>er</sup> juillet 2008: Le personnel de l'ancien exploitant (51 personnes) est transféré à l'entière à EEWL s. à r.l.

#### 6) DÉTAILS RELATIFS À LA NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

##### Maître de l'ouvrage:

- SIDOR  
Syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets

##### Gestion du projet:

- Pöyry Energy GmbH

##### Entreprise générale:

- E.On Energy from Waste Saarbrücken GmbH (anc. SOTEC GmbH)

#### Exploitation:

- E.On Energy from Waste Leudelange s. à r.l.

#### Capacité de traitement:

- 150.000 tonnes de déchets/an;
- déchets ménagers, assimilés et encombrants;
- 1 four à 20 to/h;
- grille à sections refroidie à l'eau - système Von Roll - 850°C.

#### Épuration des fumées par voie sèche:

- injection de coke de lignite pour l'adsorption des dioxines et furannes et des métaux lourds;
- injection de bicarbonate de soude (NaHCO<sub>3</sub>) pour la neutralisation des gaz acides HF, HCl, SO<sub>2</sub>;
- filtre à manches pour le dépeussierage des gaz;
- décomposition catalytique des oxydes d'azote (SCR-réduction NO<sub>x</sub> en azote moléculaire).

#### Récupération d'énergie:

La chaleur de combustion est transformée en énergie. La génératrice a une puissance maximale de 17,25 MW.

Désormais, il sera possible de produire non seulement de l'énergie électrique, mais également de l'énergie thermique.

Pour l'instant des négociations sont en bonne voie avec la Ville de Luxembourg qui voudra utiliser la chaleur thermique pour le chauffage d'une partie des zones d'activités du Ban de Gasperich et de la Cloche d'Or.

L'énergie électrique suffira pour alimenter 28.000 foyers et l'énergie thermique suffira pour alimenter 3.000 foyers.

#### Résidus:

- Mâchefers - traitement et réutilisation dans la construction routière.
- Cendres volantes et résidus - mise en décharge souterraine.

#### Coûts d'investissement:

Usine existante	Nouvelle usine
années de construction: de 1976 à 2007	années de construction: 2008 à 2010
comprenant: <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>incinérateurs (3 fours à 8 t/h)</i></li> <li>• <i>épuration des fumées</i></li> <li>• <i>catalyseurs</i></li> <li>• <i>broyeur</i></li> <li>• <i>bâtiment administratif</i></li> <li>• <i>épuration des eaux</i></li> </ul>	comprenant: <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>incinérateur (1 four à 20 t/h)</i></li> <li>• <i>épuration des fumées</i></li> <li>• <i>(autres installations réutilisées)</i></li> </ul>
81.394.000,00€	99.685.250,00€
dont supporté par l'État	dont supporté par l'État
25.375.000,00€	24.920.000,00€
(~31%)	(~25%)

### Participation étatique:

Par la loi du 22 mai 2008, le Gouvernement a été autorisé à participer au financement des nouvelles installations de traitement des déchets, à hauteur de 24.920.000,00€ au maximum.

### Financement:

	Investissement	Financement
coût suivant devis	99.685.250,00€	
subside étatique (25%)	-24.920.000,00€	
<b>à charge du syndicat</b>	<b>74.765.250,00€</b>	
capitaux propres au 31.12.2007		52.646.000,00€
excédents budgétaires ordinaires (2008-2011)		22.119.250,00€
<b>Total</b>		<b>74.765.250,00€</b>

### Coûts d'exploitation:

Usine existante		Nouvelle usine	
coûts variables	76,43€/to	coûts variables	52,20€/to
<ul style="list-style-type: none"> <li>• exploitation</li> <li>• consommables</li> <li>• vente énergie (-11,62)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• exploitation</li> <li>• consommables</li> <li>• vente énergie</li> </ul>	
coûts fixes	39,19€/to	coûts fixes	40,98€/to
<ul style="list-style-type: none"> <li>• frais administratifs</li> <li>• amortissement (linéaire sur 20 ans)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• frais administratifs</li> <li>• amortissement (linéaire sur 20 ans)</li> </ul>	
<b>Total des coûts</b>	<b>115,62€/to</b>	<b>Total des coûts</b>	<b>93,18€/to</b>
coûts 2001		coûts estimés pour 2011	



## SIDOR

Le SIDOR est un des trois syndicats intercommunaux qui ont pour mission de traiter les déchets au niveau national, que ce soit par l'utilisation de décharges ou le traitement par incinération. Le SIDOR a également pour mission l'information et la prévention en vue d'encourager la réduction des déchets et de promouvoir le tri sélectif. Il est composé des 36 communes du sud et du centre du pays où résident 345.000 habitants, soit 2/3 de la population du Luxembourg.

Dans son usine d'incinération à Leudelange - l'unique usine d'incinération du pays - le SIDOR traite +/- 125.000 tonnes de déchets par an, soit environ 70% des déchets du Grand-Duché.

Plus d'informations sur [www.sidor.lu](http://www.sidor.lu).

## E.ON ENERGY FROM WASTE SA

E.ON Energy from Waste SA gère, au sein du groupe E.ON, les activités du secteur d'incinération des déchets. Il développe, construit et exploite des incinérateurs de déchets dotés des techniques les plus performantes et respectant les règles environnementales les plus strictes. E.ON Energy from Waste SA traite des déchets ménagers assimilés ainsi que des déchets à haut pouvoir calorifique par incinération. Il produit ainsi de l'énergie électrique et thermique.

E.ON Energy from Waste SA occupe au total 1.400 personnes.

[www.eon-energyfromwaste.com](http://www.eon-energyfromwaste.com)

### Contact:

Pauline van Wissen  
T +352 37 81 04-01  
[info@sidor.lu](mailto:info@sidor.lu)









